

I N F O R M A T I O N

Aide exceptionnelle aux enfants de personnes privées d'emploi pour les fêtes de fin d'année versée par le Conseil Général

DOSSIER A CONSTITUER AU :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie

47240 BON ENCONTRE

avant le 09 octobre 2009 dernier délai

Le Conseil Général de Lot-et-Garonne a décidé de marquer sa sollicitude aux enfants de personnes privées d'emploi, en attribuant aux familles les plus défavorisées une aide exceptionnelle pour les fêtes de fin d'année de € 76.22 par enfant, de moins de 16 ans, au 31 Août 2009, plafonnée à € 152.44 par famille. Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire que vous-même (ou votre conjoint) soyez inscrit comme demandeur d'emploi au Pôle Emploi à la date du 1^{er} Septembre 2009 pour une période d'au moins six mois de perte d'emploi dans l'année précédant cette date **et** à condition, que les ressources mensuelles totales de votre famille, calculées à partir du dernier avis d'imposition ou de non-imposition 2008 doivent être inférieures à € 452.00 par personne vivant au foyer.

Pièces à fournir :

- livret de famille
- historique délivré par le Pôle Emploi d'Agen Palissy précisant votre qualité de demandeur d'emploi
- avis d'imposition ou non-imposition **2008**.